



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lille, le 04/05/2024

FOOTBALL

Dispositif mis en place pour le match LOSC –
Olympique lyonnais du lundi 06 mai 2024

Dans le cadre de la 32^{ème} journée du championnat de France de Ligue 1, le match de football opposant le Lille Olympique Sporting Club (LOSC) à l'Olympique lyonnais (OL) se tiendra au sein de la Decathlon Arena - Stade Pierre-Mauroy de Villeneuve d'Ascq ce lundi 06 mai 2024 à 21h00.

Afin d'assurer la sécurité de cet évènement, un arrêté préfectoral de périmètre et d'encadrement a été pris. Les mesures administratives suivantes seront mises en place **du lundi 06 mai 2024, 12h00 au mardi 07 mai 2024, 04h00 du matin** :

- **Les supporters de l'OL ayant obtenu** un titre valide pour assister à la rencontre devront se conformer aux modalités de déplacement et de regroupement prévues par les organisateurs de la rencontre.

- **Les supporters de l'OL ne participant pas au déplacement officiel organisé par le club de l'OL munis d'un billet**, d'une contre-marque ou de tout autre titre permettant d'assister à la rencontre, ne pourront se prévaloir de la qualité de supporter de l'OL ou se comporter comme tel dans le périmètre listé ci-dessous et en dehors du secteur qui leur est réservé au sein de la Decathlon Arena - Stade Pierre-Mauroy, :

Rue Verte / Boulevard Van Gogh /

Boulevard du Breucq / Rue de la Volonté /

M146 / Avenue de l'Avenir / Boulevard de Valmy

- **Les personnes démunies d'un billet**, d'une contre-marque ou de tout autre titre permettant d'assister à la rencontre se prévalant de la qualité de supporters lyonnais ou se comportant comme tel, ne pourront se rendre à la Decathlon Arena - Stade Pierre-Mauroy, circuler ou stationner sur la voie publique dans le périmètre délimité par les voies reprises ci-dessus.

- **Interdiction à toute personne de posséder, transporter et utiliser aux abords et dans l'enceinte du stade ainsi que dans le périmètre cité ci-dessus, tous artifices ou engins pyrotechniques et tout objet pouvant être utilisé comme projectile ou pouvant constituer une arme.**

Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003

59 039 LILLE Cedex



nord.gouv.fr
hauts-de-france.gouv.fr



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/
prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

Le non-respect de ces mesures est punissable de six mois d'emprisonnement et d'une amende de 30 000 €. En cas de condamnation, une peine complémentaire d'interdiction judiciaire de stade pendant un an peut être prononcée.

Compte tenu de la forte affluence et d'une circulation dense, il est recommandé à tous les spectateurs d'anticiper leur arrivée au stade.

Les services de l'État, les forces de l'ordre et les renforts d'unités de force mobile restent mobilisés afin d'assurer la sécurité de tous.

Bertrand Gaume, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord, compte sur la responsabilité collective et individuelle des supporters du LOSC et de l'OL, ainsi que de l'ensemble des personnes assistants au match, afin que chacun puisse profiter de cet événement festif et convivial en toute sécurité.

Retrouvez l'ensemble des mesures sur :

<https://www.nord.gouv.fr/contenu/telechargement/95107/678778/file/recueil-2024-162-recueil-des-actes-administratifs-1.pdf>

Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003

59 039 LILLE Cedex



nord.gouv.fr
hauts-de-france.gouv.fr



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)